



Syndicat National des Enseignements
de Second degré

Créteil

3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 ARCUEIL cedex

Tél. **08 11 11 03 83**

Fax **01 41 24 80 61**

E-mail **s3cre@snes.edu**

Plan d'Urgence

En France, les inégalités sont marquées entre académies et à l'intérieur des académies. Ces inégalités se lisent dans les montants que l'État investit par élève en moyenne : 9300 euros par élève à Paris, 6320 euros à Créteil. Mais il ne s'agit que d'une moyenne : comme à Paris où cet investissement profite surtout à certains établissements prestigieux, l'académie de Créteil comprend en son sein de nombreux territoires délaissés par l'État plus encore que ne l'indique cette moyenne.

La conséquence de cet abandon se manifeste notamment dans les résultats aux examens où les élèves de Créteil sont en queue de peloton au niveau national et dans le nombre extrêmement importants d'élèves décrocheurs. Une réaction forte de l'État est donc nécessaire afin de permettre à l'Éducation Nationale de jouer son rôle auprès de tous les élèves.

C'est pourquoi nous portons l'exigence d'un plan d'urgence important pour améliorer les conditions et les perspectives d'étude des élèves ainsi que les conditions de travail des enseignants. Ce plan d'urgence, nous le déclinons par des mesures concrètes.

■ Entrée dans le métier

Stagiaires prévus à la rentrée 2012 : 800

Nous revendiquons des stagiaires à 6 heures devant élèves. Nous avons donc besoin de 533 postes.

Nous demandons également que les tuteurs soient déchargés pour pouvoir suivre efficacement les stagiaires = 267 postes.

Pour encadrer les 50 groupes de formation d'enseignants et CPE tout au long de l'année de stage, il faut recruter 50 enseignants formateurs travaillant dans le cadre d'un IUFM rénové.

Total : 850 postes dans l'académie de Créteil pour la rentrée 2012 au titre de la formation des enseignants et CPE.

LE PLUS URGENT

Une décharge de service de 6 heures effectives pour tous les stagiaires.
Cela représente 270 postes.

■ Le Lycée

LES BESOINS

Dans le 77

En s'appuyant sur le nombre de postes supprimés, l'augmentation des effectifs et des HS, il faudrait **créer 121 postes** d'enseignants en lycée pour revenir au niveau de 2003.

Pour atteindre 1 surveillant pour 120 élèves, il faudrait créer **72 postes de surveillants**.

Pour atteindre 1 CPE pour 250 élèves, il **faudrait créer 100 postes** de CPE.

8 lycées ont plus de 600 élèves pour un seul CPE

3 lycées ont plus de 500 élèves pour un seul CPE

Dans le 93

En s'appuyant sur le nombre de postes supprimés, l'augmentation des effectifs et des HS, il faudrait **créer 118 postes** d'enseignants en lycée pour revenir au niveau de 2003.

Pour atteindre 1 surveillant pour 120 élèves, il faudrait créer **43 postes de surveillants**.

Pour atteindre 1 CPE pour 250 élèves, il **faudrait créer 92 postes** de CPE.

5 lycées ont plus de 600 élèves pour un seul CPE

2 lycées ont plus de 600 élèves pour un seul CPE

Dans le 94

En s'appuyant sur le nombre de postes supprimés, l'augmentation des effectifs et des HS, il faudrait **créer 81 postes** d'enseignants en lycée pour revenir au niveau de 2003.

Pour atteindre 1 surveillant pour 120 élèves, il faudrait créer **67 postes de surveillants**.

Pour atteindre 1 CPE pour 250 élèves, il **faudrait créer 83 postes** de CPE.

2 lycées ont plus de 600 élèves pour un seul CPE

6 lycées ont plus de 500 élèves pour un seul CPE

Retrait des réformes Chatel

- Remise à plat de la réforme Chatel dans les séries générales. Mise en place d'une nouvelle réforme avec rattrapage des heures perdues dans les disciplines.
- Refondation de la voie technologique et abrogation de la réforme Chatel.
- Abandon de la réforme du baccalauréat en LV qui introduit le CCF dans l'évaluation des langues.
- Maintien dans les établissements des équipements industriels encore utilisés dans la voie technologique.
- Mise en place d'une sectorisation qui favorise la mixité sociale
- Arrêt de l'extension du LPC et de sa logique au lycée.

LE PLUS URGENT

- Rétablissement du financement des options facultatives par le rectorat (subventions fléchées). Financement de 9h par option (3h par niveau) : latin, grec, théâtre, cinéma, LV3 arts plastiques, arts du cirque... Actuellement, le rectorat ne finance plus les options facultatives. Il demande aux lycées de prendre ce financement sur l'enveloppe des dédoublements ce qui réduit d'autant les possibilités de dédoublement. Cette pseudo-autonomie des lycées qui peuvent décider de fermer leurs options surtout pour des raisons de moyens insuffisants, ou de les maintenir en taillant dans d'autres matières pour gérer la pénurie, n'a rien à voir avec des choix pédagogiques : il faut mettre un terme à cette de rationalisation à courte vue qui se traduit par des tensions entre les disciplines.
 - Cadrage national des dédoublements dans les disciplines y compris pour la voie technologique. Le but est de mettre fin aux inégalités entre lycées qui sont la conséquence des réformes.
 - Le conseil pédagogique doit donc être supprimé.
 - Suppression de l'accompagnement personnalisé et rattachement des heures aux disciplines.
 - Suppression des classes mixtes conséquence du tronc commun, ES/S, L/S, ES/L.
- Financement immédiat des moyens nécessaires pour ouvrir à la rentrée des classes séparées.
- Groupes des langues limités à 24 élèves. Fin des groupes de compétences en langues.

- Réimplantation des BTS de proximité (lycée Bachelard de Chelles).
- Retour à 3h pour les enseignements d'exploration technologiques.
- Organiser les enseignements technologiques à partir des disciplines de recrutement, y compris pour les enseignements transversaux. A titre transitoire, avant une remise à plat complète, découpage et rattachement des enseignements transversaux aux disciplines technologiques en STI2D et en STL.
- Moratoire sur la réforme en STMG et ST2SS compte tenu des difficultés rencontrées en STI2D et en STL et bilan de la rénovation intervenue en 2006 pour ces deux séries.
- Rétablissement de l'histoire géographique en terminale S.
- Arrêt des affectations en LP de collègues certifiés ou agrégés d'espagnol ou de STI.

■ Le Collège

LES BESOINS

Dans le 77

En s'appuyant sur le nombre de postes supprimés, l'augmentation des effectifs et des HS il faudrait **créer 360 postes** d'enseignants en collèges pour revenir au niveau de 2003.

Pour atteindre 1 CPE pour 250 élèves il **faudrait créer 217 postes** de CPE.

Moyens de surveillance : pour atteindre 1 poste pour 70 élèves, **il faut créer 323 postes de surveillants**.

Dans le 93

En s'appuyant sur le nombre de postes supprimés, l'augmentation des effectifs et des HS il faudrait **créer 450 postes** d'enseignants pour revenir au niveau de 2003.

Pour atteindre 1 CPE pour 250 élèves il **faudrait créer 54 postes** de CPE.

Moyens de surveillance : pour atteindre 1 poste pour 70 élèves, **il faut créer 110 postes de surveillants**.

Dans le 94

En s'appuyant sur le nombre de postes supprimés, l'augmentation des effectifs et des HS il faudrait **créer 203 postes** d'enseignants pour revenir au niveau de 2003.

Pour atteindre 1 CPE pour 250 élèves il **faudrait créer 45 postes** de CPE.

Moyens de surveillance : pour atteindre 1 poste pour 70 élèves, **il faut créer 95 postes de surveillants**.

1/ Sortir du socle commun et de la loi Fillon

- Abandon du livret personnel de compétences et fin des pressions sur les personnels pour qu'ils le renseignent en cette fin d'année scolaire.
- Respect des grilles horaires définies par les arrêtés et les programmes nationaux
- Abrogation de la circulaire de rentrée 2012 et notamment renoncement à la globalisation et à l'annualisation des horaires de langues vivantes, cette mesure n'étant guidée que par la volonté de faire des économies budgétaires sur le dos des élèves et des personnels.
- Suppression de la note de vie scolaire
- Loin de régler les problèmes de comportement de certains élèves, cette note dénature le travail des enseignants et des CPE, crée des malentendus et peut générer des tensions avec les élèves et les parents.
- Abandon de l'épreuve orale d'histoire des arts
- Il conviendra de repenser les contenus, les objectifs, les conditions (travail en groupes réduits, possibilité de co-interventions d'enseignants de disciplines différentes...) et les modalités d'évaluation de ce nouvel enseignement.
- Suppression de l'EIST qui offre une vision réductrice des sciences et de la technologie et aboutit à une perte de contenu disciplinaire.

Les programmes du collège doivent être conçus pour permettre une approche interdisciplinaire sans remettre en cause les contenus ni amputer les horaires disciplinaires obligatoires. Toute démarche interdisciplinaire doit se faire dans le respect des disciplines et sur la base du volontariat. Elle suppose par ailleurs un travail en équipe intégré dans les services.

2/ Stopper les logiques ségrégatives

- Abandon du dispositif ECLAIR qui concerne 34 établissements dans l'académie.
- Revenir sur la libéralisation de la carte scolaire
- Cette libéralisation a accentué la polarisation sociale des collèges et renforcé les inégalités scolaires. Elle a légitimé les stratégies des familles visant à fuir certains établissements au profit d'autres. Il est urgent de revenir à une carte scolaire repensée et réellement respectée, en lien avec une politique de la ville soucieuse de construire de la mixité sociale.
- Suppression de l'évaluation en fin de 5ème

Tout montre que le ministère précédent avait imaginé cette évaluation pour légitimer le développement des dispositifs de pré-apprentissage précoce dès la 4ème. Nous demandons par ailleurs que le ministère renonce aux dispositions de la loi Cherpion qui rend possible l'apprentissage dès 14 ans. L'académie de Créteil scolarise de nombreux élèves de milieu populaire. Nous ne saurions accepter l'idée d'une pré-orientation qui, on le sait, frappe en premier lieu les élèves de ces familles.

3/ Arrêter les expérimentations dangereuses

- Arrêt de l'expérimentation comme levier de déréglementation
- Fermeture des internats d'excellence et redéploiement des moyens
- Abandon de l'expérimentation des « écoles du socle » et de l'imposition d'échanges de services entre professeurs des écoles et professeurs du collège pour l'enseignement comme pour l'aide aux élèves.
- Abandon de l'expérimentation des centres de connaissances et de culture (3C)
- Abandonner l'« accompagnement personnalisé » en 6ème et rétablir l'ATP
- Les professeurs des écoles n'ont pas vocation à se substituer aux professeurs du collège pour aider les élèves de 6ème dans le cadre d'un « accompagnement personnalisé » annualisé. Il convient de rétablir les deux heures hebdomadaires d'ATP prévues par l'arrêté du 14 janvier 2002 parce qu'elles sont prises en charge par les enseignants de la classe (qui connaissent les élèves) dans le cadre de leur service.
- Arrêt de l'expérimentation sport l'après-midi

La logique sous-tendue par cette expérimentation est problématique : disciplines soi-disant porteuses de savoirs le matin et disciplines sans réels savoirs, ludiques, placées l'après-midi.

LE PLUS URGENT

Dans le 77

- Pas une classe à plus de 25 dans les établissements difficiles, pas plus de 28 ailleurs.
- 47 collèges ont plus de 500 élèves pour un seul CPE dont 16 collèges ont plus de 600 élèves pour un seul CPE
- Création de 47 postes de CPE

Dans le 93

- Relance de l'éducation prioritaire qui a servi de viviers de moyens ces 4 dernières années.
 - Respect des seuils départementaux dans tous les établissements (23 en .
- 12 collèges ont plus de 500 élèves pour un seul CPE
- Création de 12 postes de CPE

Dans le 94

- Respect des seuils en ZEP (25 élèves par classe) et pas plus de ailleurs
- 19 collèges ont plus de 500 élèves pour un seul CPE dont 9 collèges ont plus de 600 élèves pour un seul CPE
- Création de 19 postes de CPE

■ Démocratisation du fonctionnement des établissements

- Arrêt immédiat de direction commune à deux établissements
- Un chef, un établissement en collège comme en lycée
- Suppression du conseil pédagogique.
- Redonner au CA tout ses pouvoirs,
- Abrogation du décret sur l'évaluation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation
- Abandon des logiques manageriales
- Arrêt du vote électronique pour les élections professionnelles

■ Service public de l'orientation

Dans l'académie de Créteil, le service d'orientation de l'Éducation nationale se trouvera en grande difficulté à la rentrée prochaine du fait du non remplacement des départs à la retraite. Les postes vacants non pourvus par des personnels titulaires vont en augmentant: 50 postes vacants pour cette année (pour un total de 240 ETP CO Psy).

De plus en plus de CIO vont fonctionner avec un nombre important de CO Psy non titulaires. Dans certains cas, ces collègues débutent dans le métier, ce qui nécessite du temps et de la disponibilité pour les accueillir et les former. Nous allons donc vers une dégradation sensible des conditions d'exercice sur le terrain dans des CIO où les secteurs sont déjà très chargés.

C'est une autre conception de l'orientation scolaire qui se met insidieusement en place, transférant aux enseignants la charge de l'accompagnement de l'élaboration des projets des élèves alors qu'ils n'ont ni le positionnement ni la formation nécessaire. Pendant ce temps les CO Psy et les directeurs de CIO sont absorbés par des tâches de plus en plus à la marge du système éducatif (plateforme d'appui aux décrocheurs) au détriment de leur travail de prévention au sein des établissements.

La mise en place du SPO, imposé autoritairement dans le 77, ne peut qu'amplifier la dérive en autorisant des organismes non publics à entrer dans les établissements en lieu et place des CO Psy. Des changements significatifs doivent être décidés rapidement.

- Annulation de la fermeture du CIO de Villeneuve-Saint-Georges : il faut rétablir ce CIO avec des conditions permettant le faire fonctionner correctement. Le SNES s'opposera à envoyer des Copsy recevoir le public en mairie comme le propose M. le Recteur à Mme le Maire de VSG. D'une part, ces permanences ne sont pas dans les missions prévues par le décret statutaire. D'autre part, M. le recteur doit assumer ses choix : soit il considère qu'il n'y a pas de besoin pour la population (en l'occurrence celle de VSG), et il ferme le CIO. Soit il considère qu'il y a des besoins et il maintient le CIO de VSG.
- Nous demandons un moratoire sur l'application de la loi sur la formation tout au long de la vie et le retrait du SPO 77, labellisation imposée par M. le Préfet de région sans consultation des élus de la commission AIO du CCREFP. Nous exigeons un engagement ferme de M. le Recteur sur le cadrage des missions et des activités dans le respect de notre décret statutaire.
- Nous demandons l'arrêt de l'entrée dans les collèges et les lycées de l'académie d'organismes privés et associatifs qui interviennent sur le champ de compétence des CO Psy.
- L'abrogation des mesures nouvelles modifiant les conditions de recrutement des CO Psy.
- La fin du non remplacement de cinq Copsy sur six partants à la retraite.
- La titularisation des CO Psy contractuels.
- Un nombre de postes ouverts au concours à la hauteur des besoins. (couverture de tous les postes vacants ainsi que des congés et des rompus)
- Des budgets, tant pour les CIO d'État que pour les CIO à gestion départementale, permettant un fonctionnement optimal.

LES BESOINS

Dans le 77, il faut créer 110 postes de CO Psy pour atteindre une prise en charge de 600 élèves par CO Psy.

Dans le 93, il faut créer 80 postes de CO Psy pour atteindre 600 élèves par conseiller.

Dans le 94, c'est 84 postes de CO Psy qu'il faut créer pour atteindre 600 élèves par conseiller.

LE PLUS URGENT

- Arrêt des labellisations dans le 77
- Retour sur les décisions de fermeture des C.I.O
- Des budgets décents pour fonctionner

■ Congé formation

Évolution des Congés de formation

Cette année les moyens attribués pour les congés de formation ont encore diminué (- 27%). Le taux d'obtention n'a jamais été aussi bas (26,6 %). Mais certains groupes n'ont eu qu'un seul candidat « élu ».

Voilà trois ans que les critères ont été modifiés par le DRH de l'époque. Il a voulu introduire les congés de mobilités dans les congés de formation suite à la loi de mobilité. Les moyens n'ont pas été augmentés bien au contraire. Et un groupe s'est vu marginalisé depuis (le groupe des collègues qui souhaitent faire des recherches universitaires).

LE PLUS URGENT

- Les moyens sont très insuffisants et en baisse constante. Impossible de se baser sur le nombre de demandes pour le prouver puisque celui-ci n'est pas pris en compte pour obtenir les demandes. Par contre la chute du nombre de candidatures depuis deux ans (passés de plus de 700 candidatures à - de 500) peut laisser supposer que les collègues ne comptent plus sur les congés de formation pour se former, se rabattant sur des solutions personnelles (dispo, temps partiel...).
- La réouverture de la ligne budgétaire dédiée aux congés de mobilités (ligne supprimée en 1996 par le MEN).
- Un passage de 0,2% à 0,5% de la masse salariale consacré aux congés formation.

■ La Santé

1/ Les commissions de réforme

- Il est indispensable que les collègues soient mieux informés de leurs droits, en particulier pour l'imputabilité des accidents de service. L'administration rectorale doit être en lien avec les administrations d'établissement, qui doivent être eux-mêmes correctement informées des procédures afin de pouvoir guider les collègues concernés. Même si la décision relève de l'administration rectorale, et qu'une contestation suppose donc un recours gracieux, hiérarchique ou contentieux auprès de l'administration de tutelle, la Commission de Réforme peut être saisie par l'intéressé pour avis. Cette possibilité n'est jamais signifiée par courrier aux intéressés lorsque l'administration rectorale refuse d'accorder l'imputabilité. Nous demandons donc que cette information concrète leur soit communiquée par courrier.
- Nous demandons également une meilleure information pour les élus du personnel : des statistiques (nombre de demandes et nombre de refus d'accorder l'imputabilité), ainsi qu'une liste nominative des collègues auxquels on a refusé l'imputabilité, puisque le décret de novembre 2008 prévoit que

l'administration doit être en mesure de transmettre à la Commission de Réforme les décisions rectorales prises.

- S'agissant des retraites pour invalidité, nous demandons également une réelle information pour les élus du personnel : des statistiques et une liste des retraites pour invalidité accordées par l'académie de Créteil, après avis de la Commission de Réforme.

2/ Les postes adaptés, les aménagements, les allègements et les reclassements.

- Les conditions de travail à Créteil sont telles que les demandes d'aménagement sont en augmentation et les moyens actuels très insuffisants au regard des besoins. Une augmentation sensible des ETP pour les postes adaptés, mais surtout pour les allègements et les reclassements s'impose. Depuis six ans, le nombre d'ETP accordé pour les allègements a régulièrement diminué. Pour retrouver le niveau de 2006 (plus de 29 ETP accordés), il faudrait aujourd'hui multiplier par 4 les ETP consacrés aux allègements de service.
- S'agissant des aménagements, des allègements et des reclassements, nous réclamons une meilleure information pour les élus du personnel. L'académie de Créteil a su mettre en place une réunion d'information annuelle, avec des listes nominatives : c'est une avancée incontestable, mais cela reste encore insuffisant. Nous demandons un véritable groupe de travail annuel, conformément à ce qui a été acté en CHSCT, dans le cadre du respect du secret médical. Cela est concrètement possible, puisqu'une réunion d'information existe déjà.

3/ Médecine de Prévention.

- Nous demandons le recrutement de Médecins de Préventions supplémentaires. Ce point a été acté lors du dernier CHSCT, avec accord de l'administration. Mais il faut que Créteil s'engage, concrètement, et rende public son offre de recrutement.

LE PLUS URGENT

Multiplier par 4 les ETP consacrés aux allègements de service pour revenir au niveau de 2006 (29 ETP).

■ TZR

- Retour à 5% d'enseignants TZR dans l'académie
- Retour des 20 points par année de TZR au mouvement inter. Coût : 0 euros
- Pour tous les nouveaux TZR, l'annonce de l'établissement de rattachement doit être faite au plus tard lors de la phase d'ajustement de mi-juillet, que le collègue ait ou non une AFA. Ces établissements de rattachement administratif doivent être communiqués aux organisations syndicales.
- Les règles d'affectation lors de cette phase d'ajustement doivent donner davantage d'importance à l'ancienneté dans la ZR (abandon de la priorité aux néotitulaires, et du moins au départ afin de remettre les choses à plat, abandon de la priorité à la reconduction sur l'AFA).
- Un calibrage des zones décent qui ne pénalise pas les collègues titulaires afin de favoriser le recrutement de personnels non titulaires (exemple des fermetures de ZR dans le 93 et le 94 avec maintien de celles du 77 au prétexte qu'il est plus facile d'employer des non-tits pour aller dans le 93 et le 94.

LE PLUS URGENT

- Un strict respect de la zone de remplacement : tout remplacement en zone limitrophe contesté par le TZR doit être révisé.
- Un versement plus rapide des ISSR : trop de collègues doivent engager des frais qui ne leur sont remboursés que plusieurs mois après.

- Le versement des frais de déplacement sur la base du kilomètre fiscal ainsi que des frais de repas conformément au décret de 2006. Le coût de cette mesure dépend énormément de la qualité de la gestion du remplacement par le rectorat.

■ Non Titulaires

Enseignants, CPE, COPSYP, personnels permanents pour la MGIEN;

Plus de 3300 non titulaires à Créteil dont environ la moitié en Lycées généraux /technologiques et dans les collèges.

- L'arrêt du recrutement des non-titulaires
- La réactualisation du CPIF (coordination pédagogique et ingénierie de formation) pour les personnels permanents de la MGIEN et de la FCA (la loi de 2012 ne peut pas être en deçà de la loi Sapin de 2000-2005)
- Abandon du plan de cdisation au profit d'un plan de titularisation
- Il faut réviser les règles de reclassement qui représente un véritable obstacle à la titularisation et supprimer les nouvelles dispositions de la retraite qui pénalisent les plus de 50 ans
- Des commissions paritaires pour les affectations
- Pas d'avis des chefs des chefs d'établissement dans le réemploi des non-titulaires
- Des commissions paritaires pour les avis défavorables et des règles
- Un suivi annuel des collègues : trop de « remplaçants » ne sont pas systématiquement répertoriés sur nos listings
- Le respect des obligations de services (ORS) : heures de première chaire, de laboratoire mais aussi pour les CPE et COPSYP
- Une décharge pour les collègues affectés sur plusieurs établissements
- Un véritable droit à la formation sans qu'il y ait un veto de la part des chefs d'établissement. Aucun frein ne sera accepté
- Le droit au Pass Éducation : la culture étant une partie intégrale de la formation
- Le respect des rôles des élus du personnel et une véritable adéquation entre les heures de décharges syndicales et la charge de travail sans dévalorisation de la fonction

LE PLUS URGENT

Réemploi de tous les non-titulaires à temps plein et titularisation de tous dès la première session des recrutements réservés prévus par la loi 2012-34.

■ Personnels de surveillance

- Recrutement et gestion des personnels de surveillance par le rectorat,
- Contrats de trois ans pour arrêter la forte rotation de ces personnels précaires dans les collèges et les lycées
- Révision de l'emploi du temps des AED fin octobre et février pour prendre en compte la semestrialisation des études dans le supérieur.
- 8 jours de congés automatiques pour préparation d'examens ou de concours.
- Prime ZEP pour les AED.
- 1 AED pour 70 élèves en collège et 120 en lycée

LE PLUS URGENT

Le retour à des contrats de 3 ans.

■ Salaires et pensions

Rattrapage des pertes de pouvoir d'achat depuis 2005 (1% par an) et augmentation du point d'indice

LE PLUS URGENT

Indemnité spécial de logement pour compenser le niveau élevé du coût du logement en Ile de France

■ Action sociale et rectorale

Les enseignants perçoivent plus d'action sociale de la fonction publique d'État que du ministère de l'Éducation nationale.

L'amélioration de l'action sociale ministérielle et rectorale passe par une refonte de celle-ci. Actuellement, les aides sont conditionnées par des seuils indiciaires excessivement bas et peu d'agents peuvent donc y prétendre. L'action sociale se résume donc à aider les enseignants les plus en difficultés.

LE PLUS URGENT

- Réévaluation des indices pour permettre à tous (titulaires, contractuels et retraités) de bénéficier de l'action sociale rectorale proportionnelle en fonction des ressources du foyer.
- Mise en place d'un contrôle trimestriel du suivi des dépenses d'action sociale par les représentants des personnels, utilisation de l'intégralité du budget, augmentation de 20% de enveloppe budgétaire d'action sociale allouée par le Recteur de Créteil pour permettre la pérennité des aides et en créer des nouvelles.